

CDEN du 26 mai 2021

Pour l'administration de l'Education Nationale, l'IA-DASEN, ainsi que son adjoint, et la secrétaire générale de la dsden 87 sont présents. Nous notons l'absence du préfet ou d'un de ses représentants. La FSU et L'UNSA Education lisent chacun leur déclaration liminaire (trouvable en pièce jointe de l'article). L'IA-Dasen ne souhaite pas entrer dans les différents débats lancés par nos remarques, tant les réponses seraient nombreuses : elle craint que ses réponses ne soient pas pertinentes. Elle souligne néanmoins, comme à chaque fois depuis le début de cette crise sanitaire, la singularité de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Elle insiste aussi sur la nécessité d'intérêt général. Elle revient sur le terme de « lassitude » que nous avons employé dans notre introduction et précise qu'elle le partage... Alors que nous insistions aussi lourdement sur les conditions de précarité dans lesquelles se trouvent nos collègues AESH et sur leur manque accablant dans notre département, elle explique que ses services sont davantage concernés par les temps qui courent par des problématiques liées aux élèves à comportement perturbateurs, pas nécessairement notifiés MDPH...

La question du problème lié aux jours de carence en cas d'effet secondaire après vaccin est aussi longuement évoquée, alors qu'un cadre réglementaire permettrait aux personnels concernés de ne pas subir cette ponction de salaire injuste et inappropriée au regard du contexte. Nous évoquons aussi la feuille de route rh de l'académie dans le cadre du grenelle dont nous avons eu l'occasion de discuter hier avec la rectrice. Il y est régulièrement question de bienveillance et d'écoute, de dialogue sociale et de positivité... Hélas nous déplorons le fait de n'avoir pas suffisamment l'impression que cela soit le cas sur le terrain.

Nous abordons enfin les points à l'ordre du jour :

- le pv du précédent CDEN qui est approuvé
- Les propositions de nouveaux horaires : tous les cas de figure sont représentés sur le département, des renouvellements de dérogation, des nouvelles demandes, de nouveaux horaires...

Nous déplorons le fait de n'avoir reçu les documents que quelques jours avant la tenue de cette commission. Il a été difficile pour nous, voire impossible, d'appeler toutes les écoles citées dans le document pour vérifier ce qu'elles pensaient desdites propositions. Nous avons néanmoins décelé quelques erreurs qui ont pu être corrigées en amont.

L'IA-Dasen explique qu'il y a forcément toujours distorsion entre ce que chacun espère qu'il soit mis en œuvre...et la réalité. La dsden essaie de jouer la négociation mais elle ne peut pas plaire à tout le monde. Monsieur Gauthier, l'adjoint de l'ia-dasen rappelle ainsi que **c'est le cadre général qui s'applique si le cadre dérogatoire ne fait pas consensus !**

C'est la situation de l'école de Chateauponsac, actuellement à 4 jours, qui occupera finalement la place la plus importante du débat sur cette partie du CDEN. L'école et la mairie souhaitent manifestement rester à 4 jours par semaine (nous n'avons pas eu de document en rapport avec cette situation car reçus à la dsden seulement la veille) : néanmoins, les propositions d'horaires du conseil d'école et de la mairie sont différentes... Elles diffèrent de 10 mn : la dsden propose alors de maintenir les horaires proposés par la mairie et demande qu'un consensus soit trouvé par les deux parties. Si pas d'accord, c'est donc le cadre général qui sera appliqué... La fsu, avec le soutien de l'unsa education propose un *statu quo* (que les horaires de cette année soient maintenus) : nous pensons qu'il n'y ne pourra pas y avoir de consensus, que la mairie n'acceptera pas... La dasen intervient : quand aucun d'accord ne semble possible, il faut revenir au cadre réglementaire. « On essaiera de faire au mieux quand il n'y aura pas de consensus ». A l'UNSA Education, nous craignons surtout que les antagonismes soient renforcés si la dsden donne raison à la collectivité territoriale. Nous ne savons pas quelle décision finira par prendre l'IA-Dasen.

Les situations problématiques d'Eybouleuf, de la Geneytouse et de La Jonchère st maurice sont aussi rapidement évoquées: M. Gauthier propose de maintenir le cadre dérogatoire pour l'année à venir, et demande à l'équipe de l'école de trouver des horaires concordant avec la mairie. Si aucun accord ne parvient à être trouvé, c'est encore une fois le cadre général qui sera imposé.

- Le renouvellement des dden : pas de remarques.

Nous profitons ensuite de l'épuisement de l'ordre du jour pour demander où en est l'IA-Dasen de la réflexion qu'elle nous dit mener depuis le début de l'année sur la question de la création d'un **poste de référent directeur d'école**, normalement obligatoire. Elle répond n'avoir en réalité pas avancé sur le sujet : nous souffrons sur le département de n'avoir pas assez de remplaçants, d'avoir entre autre et pour cette raison des difficultés à mettre en place le pumf (plan maths français). Mme Orly explique ne pas souhaiter sacrifier un moyen de la brigade de remplacement pour créer un tel poste. Cette situation semble vouer à ne pas évoluer de sitôt, ce que nous trouvons plus que regrettable.

M Jalby, le représentant de Limoges métropole prend ensuite la parole pour faire un bilan rapide des travaux menés sur la ville de Limoges pour la réduction de la pause méridienne, qui est apparemment l'un de leurs objectifs principaux : ils y parviennent progressivement. Ils souhaitent aussi essayer de rallonger la matinée mais cela est confronté à ne nombreuses contraintes dont notamment le fait que les personnels atsem soient gérés globalement : dans ce contexte, ce n'est pas simple de les faire travailler avec des horaires différents d'une école à l'autre.

L'IA-dasen conclut sur la nécessité et le souhait de poursuivre le dialogue avec la ville de Limoges. Elle précise aussi souhaiter tirer des leçons du problème lié à la gestion de la situation de l'école Chateauponsac. Elle reviendra vers Chateauponsac même si elle sait que cela fera des contents et des mécontents...

Vos représentants UNSA EDUCATION, Thibault Bergeron, Laurent Lachaise et Anabel
ROY